## La Déclaration d'Innsbruck Quo Vadis ? Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe 2014-2024

Les Participants au Forum d'Innsbruck,

Remerciant les autorités de l'Autriche d'avoir accueilli le Forum consultatif annuel des Itinéraires culturels 2013 à Innsbruck pendant la Présidence de ce pays du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe,

Rappelant la Déclaration de Saint Jacques du 23 octobre 1987,

Faisant référence à la Déclaration de Colmar du 23 novembre 2012, qui invite les Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les Etats non membres intéressés n'ayant pas encore adhéré à l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturel « à envisager leur adhésion dès que possible, afin de garantir la confirmation de l'APE à la fin de sa phase pilote et d'accroître l'impact et la couverture géographique du programme »,

Félicitant dans ce contexte l'Allemagne, Monaco, la Suisse, la Hongrie et la Roumanie d'avoir adhéré à l'APE depuis le Forum de 2012,

Remerciant l'Azerbaïdjan pour l'invitation, acceptée par le Conseil de direction de l'APE, de tenir le Forum consultatif 2014 à Baku et invitant d'autres Etats membres à envisager d'accueillir le Forum en 2015,

Rappelant le soutien constant de l'Union européenne pour le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe dans le cadre des programmes joints avec la Commission européenne,

Notant les progrès accomplis dans le suivi des recommandations énoncées dans la Déclaration de Colmar et en particulier:

- les deux réunions des itinéraires culturels certifiés tenues en 2013 et la participation du représentant des itinéraires aux réunions des organes statutaires sur une base ad hoc ;
- la coopération accrue entre le programme des itinéraires culturels et d'autres organisations internationales, notamment par le biais du Mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du Tourisme des Nations Unies (OMT) et l'Institut européen des Itinéraires culturels (IEIC), et le dialogue établi avec la Commission du Tourisme de l'OCDE;
- les propositions d'amendements des textes statutaires de l'APE actuellement devant le Comité des Ministres, soumis pour adoption le 11 décembre 2013 ;
- la création, en coopération avec la Commission européenne, d'un réseau universitaire d'études sur les itinéraires culturels (CRSN) qui travaille à présent sur des curricula à proposer pour l'année universitaire 2014-2015 ;
- le travail effectué sur un code d'éthique/code de conduite pour les itinéraires culturels se référant au Code d'éthique dans le Tourisme de l'OMT ;
- le travail entrepris sur des indicateurs spécifiques de mesure du succès et de l'impact des itinéraires culturels, en tant que réseaux, développés en consultation avec la Commission européenne,

Rappelant la Résolution CM/Res(2013)53 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui souligne « l'importance des itinéraires culturels, qui illustrent de manière tangible, par des parcours européens transfrontaliers, le pluralisme et la diversité de la culture européenne fondée sur des valeurs partagées et qui favorisent le dialogue et la compréhension entre les peuples »,

Soulignant encore la vocation des itinéraires culturels telle qu'exprimée dans la Résolution CM/Res(2013)53, qui « se prêtent à des projets européens de coopération à long terme dans les

domaines de la recherche, de la valorisation patrimoniale, de la culture et des arts, des échanges culturels et éducatifs des jeunes, du tourisme culturel en Europe et du développement culturel durable »,

Approuvent les recommandations suivantes, abordées dans les trois ateliers tenus lors du Forum d'Innsbruck, et conviennent de les communiquer aux organes statutaires du programme des itinéraires culturels :

L'avenir du programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, devenu une référence pour la coopération culturelle aux niveaux local, régional et transnational, présente la même pertinence qu'il y a 26 années en ce qu'il renferme de potentiel à engendrer cette coopération et à promouvoir la connaissance et la transmission des cultures et le patrimoine culturel, le dialogue interculturel et le tourisme culturel durable ;

Le succès du programme des itinéraires culturels devraient se mesurer par une visibilité accrue et une portée plus large. Ayant ces objectifs à l'esprit, les participants demandent que le **Conseil de l'Europe** travaille avec l'Institut européen des Itinéraires culturels à la mise en œuvre d'une Journée annuelle des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, qui pourrait être célébrée à la date anniversaire de la Déclaration de Santiago de Compostelle (le 23 octobre) ou à une date proche de celle-ci ;

De plus, les participants encouragent l'Organisation à chercher des synergies avec d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture et du patrimoine (telles que la mise en œuvre de la Convention de Faro, les Journées du Patrimoine, le programme des Cités interculturelles et les activités liées à la Convention européenne sur le paysage), afin d'accroître l'impact et la visibilité du programme.

Les réseaux d'itinéraires culturels conviennent de continuer à travailler ensemble sur l'élaboration de stratégies et de positions communes afin de partager les bonnes pratiques, en s'assurant que celles-ci sont en conformité avec les objectifs du programme du Conseil de l'Europe, et de coordonner leur action avec les orientations de celui-ci ;

Ils demandent à tous les partenaires de les assister dans la recherche de ressources financières pour leurs activités, et d'établir des relations avec des opérateurs de tourisme durable, afin de bénéficier de la popularité grandissante des activités de loisir et des activités pédagogiques autour du patrimoine tangible et intangible.

Les représentants des organisations internationales présentes reconnaissent à nouveau la valeur ajoutée de la coopération entre les organisations internationales actives dans le domaine du patrimoine culturel et naturel, et notamment sur la dimension du tourisme, et se félicite de cette opportunité d'échanger sur des sujets d'intérêt commun et des synergies ;

Dans ce contexte, conviennent de continuer à travailler ensemble sur des politiques communes dans les domaines tels que la gouvernance, la recherche et l'innovation, l'évaluation des performances, le partage des connaissances, la formation et le renforcement des capacités, la gestion durable du patrimoine et l'accessibilité :

En ce qui concerne le programme des itinéraires, reconnaissent en particulier la pertinence du travail commun avec la Commission européenne sur le renforcement des capacités pour les itinéraires culturel en ce qui concerne le tourisme culturel durable, avec l'OMT, notamment sur le tourisme responsable, accessible et éthique, et sur la formation, le développement des compétences et le volontariat avec la Fondation Themis de l'OMT, avec l'ICOMOS sur des activités relatives à la Charte de l'ICOMOS sur les itinéraires culturels, et avec l'UNESCO sur la façon d'établir un lien entre les sites classés de l'UNESCO et les itinéraires, notamment là où ceux-ci se croisent déjà sur le terrain. Les organisations conviennent également de poursuivre la coopération au niveau national avec les signataires de l'APE, dans l'objectif d'atteindre une visibilité commune et cohérente des différents systèmes de certification ;

Insistent sur l'importance d'établir un dialogue régulier avec les Etats membres, afin de promouvoir le soutien intergouvernemental et la mise à disposition de ressources pour le travail des itinéraires culturels ;

En ce qui concerne le patrimoine européen partagé, s'engagent à poursuivre le travail sur dans le respect des principes de la tolérance, la liberté et la solidarité, et en reconnaissant la valeur du dialogue interculturel.

Les représentants des ministères spécialisés, reconnaissant la nécessité d'assurer la coordination entre les ministères compétents et des voies de communication efficaces entre les ministères, les autorités régionales et les itinéraires culturels ;

Prennent note des bonnes pratiques dans la coopération intra- et interministérielle développées par la France, l'Espagne et l'Autriche et des dispositions juridiques existant en Italie pour le développement des itinéraires culturels ;

Mettant l'accent sur le besoin d'assurer la communication entre les différents niveaux de gouvernance impliqués dans le programme des itinéraires culturels, proposent que les ministères spécialisés compétents en matière d'itinéraires culturels transnationaux désignent un point de contact, afin de faciliter les échanges avec les itinéraires culturels et avec l'Institut européen des Itinéraires culturels ;

Décident de créer un groupe de travail dans le but de rechercher des principes de méthodologie relatifs à la coopération entre les institutions nationales concernées et les itinéraires culturels présents sur leur territoires;

Conviennent de continuer à échanger sur les structures et les procédures les mieux adaptées à l'interaction entre les autorités nationales et les itinéraires culturels afin de favoriser leur développement.

En ce qui concerne l'alliance entre la culture et le tourisme

Les participants,

Considèrent que les études de marché et la recherche scientifique sont des facteurs importants du développement des itinéraires culturels ;

Soulignent l'importance de l'interprétation des thèmes des itinéraires culturels, puisque le « story-telling » permet un accès pour tous aux savoirs et au patrimoine que recèlent les itinéraires culturels ;

Insistent sur le besoin de professionnalisation de la gestion des itinéraires culturels, par le biais de l'éducation et de la formation, qui améliorent la compétitivité tout en amenant une assurance de qualité ;

Conviennent d'œuvrer en faveur de l'établissement de « coalitions » potentielles avec des opérateurs de tourisme et avec le secteur privé afin d'encourager l'appropriation des par toutes les parties prenantes des réseaux d'itinéraires ;

Enfin, les participants s'engagent à poursuivre le dialogue sur les thèmes énumérés ci-dessus afin d'assurer le suivi du Forum d'Innsbruck et de préparer du Forum consultatif des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe qui sera tenu à Baku en 2014.

Innsbruck, 22 November 2013